

GLOUX, le meurtrier

A-t-il les oreilles fermées à la phrase la plus simple; ou fait-il l'idiot ? Joue-t-il à l'innocent de village, ruminant sur son banc la méfiance ancestrale ? Il n'a pas l'air de craindre la justice des hommes ; il n'a pas l'air d'écraser sous des mâchoires contractées un remords amer. Il semble plutôt regarder les murs et se dire : « Qu'est-ce qu'on me veut ? Où m'a-t-on mené après mon sommeil. »

Une foule piétinante, rumorante se presse dans la salle. Il ne paraît pas s'en douter. Il estime de l'œil la valeur des robes rouges de M. le Président Marinier, de MM. les conseillers Bouchard et Lehuérou-Kérisel, de M. l'avocat-général Bretonneau. Il n'a pas dû reconnaître sur la table des pièces à conviction la vieille carabine Gras qu'il épaula pour tuer un homme.

Les faits

Après la lecture de l'acte d'accusation par M. le greffier Leray, M. le président Marinier, pour l'interrogatoire, est obligé de faire venir l'accusé contre le siège. Gloux n'est pourtant pas sourd, mais il faut pour qu'il comprenne le sens des mots qu'il les *voie*. On n'entend pas ses rares réponses. Il reste immobile, le dos puissant et voûté, comme s'il attendait la fin d'un orage. Il ne remuera que pour montrer d'un geste à la nuque qu'il a été commotionné.

Gloux est un rustre dans toute l'acception du terme. Son père était un ivrogne qui godaillait à droite et à gauche et la mère pour nourrir sa nichée, gagnait en ces temps si loin de nous une belle pièce de dix sous par jour. Si la fringale venait, que devaient faire les bambins ? Ils s'en allaient mendier un morceau de pain ou un petit sou « au nom de la bonne Vierge ». Gloux fit de la vie, l'apprentissage craintif des petits qui tendent la main et se font parfois rebuter.

Il a 20 ans, juste comme le tocsin de 1914 éclate. C'est le départ pour la caserne, et pour le front où il se conduit en obscur héros Domestique de ferme, ses patrons sont unanimes à déclarer qu'il les a loyalement servis; c'est la passive bête de somme. Soldat, il sert loyalement son pays. Il a deux citations, très glorieuses. Quand on les lui décerne, il dut avoir le même écarquillement des yeux qu'aujourd'hui. Il n'a jamais su lire.

Vêtu du complet Clemenceau, son bidon et sa musette en sautoir, il revient à la terre en 1919. Avec la même docilité et la même énergie confuse qu'il tenait son fusil les nuits de garde, il reprend les mancherons de la charrue. En 1920, il pense au mariage, épouse Augustine Seignac, une veuve. Il travaille; il élève ses enfants, mais il a rapporté du front le goût du quart bien plein : il tire des bordées de temps à autre, mais sans se départir de sa douceur de bon gros chien.

Vient le moment où il s'en ira souvent faire des journées chez Auguste Louis, un vieux « braco » des environs, dont tout le monde dit qu'il n'a pas « des allures bien catholiques ». Louis fait de la terre ; il a besoin d'un journalier ; il habite à 1.500 mètres du domicile de Gloux, et en secondes noces il s'est marié à une « mi-diote », comme on dit aux champs, qui a le cœur trop grand, pour rester insensible à un hommage masculin.

Louis en est jaloux comme un chien et, à tort ou à raison, suspectait Gloux d'avoir voulu adorer sa face de sanglier d'une nouvelle paire de cornes. Il ne sort plus que sa carabine à l'épaule, et le 19 juillet, Mme Gloux qui envoie son mari chercher du pain au bourg, lui recommande de ne plus aller chez Louis par peur d'un mauvais coup.

Or, ce 19 juillet, au lieu d'aller quêrir son pain, Gloux s'en va flanocher

du côté du Gêronte paysan. Il va même travailler pour lui, bien obligeamment : il se met à couper de la litière et, la besogne faite, vers 14 h., on le trouve à boire chez son employeur. A 16 heures, les deux compères sont sortis et sont attablés au débit Gauvain, devant des bouteilles de bière. Ils ne sont éméchés ni l'un ni l'autre. Le père Louis est, peut-être plus loquace que l'autre. Ils parlent de leurs affaires et, devisant amicalement, regagnent la Gaudichonnerie.

A ce moment, d'après Gloux, aurait éclaté une discussion au sujet du partage de la litière. Louis était assis sur son lit, la tête dans ses mains. La femme Louis était sortie un instant. Quand elle revint, dit-elle, Gloux epaulait le fusil toujours chargé qui était appuyé au lit, le canon à terre : « Je vais te tuer ». A courte distance — 1 m. 25 à peu près — Louis recevait toute la charge dans la tête. Il était foudroyé.

La femme Louis, hurlante, se jeta dans la cour. Gloux, gravement, étendit le cadavre sur le lit et lui croisa chrétiennement les bras, respectueux des traditions funéraires.

La femme Louis, hurlante, se jeta dans la cour. Gloux, gravement, étendit le cadavre sur le lit et lui croisa chrétiennement les bras, respectueux des traditions funéraires.

Il sortit de la maison et se rendit chez M. Mocquet, expert-géomètre, qui a le téléphone et le pria d'avertir le maire de Langon que Louis venait de se suicider.

Quand les gendarmes descendirent sur les lieux et se mirent à la recherche de Joseph Gloux, ils le trouvèrent superbement assis au cul d'un tonneau, vidant une bolée et racontant avec lyrisme à quatre ou cinq voisins les circonstances du suicide.

Pourquoi Gloux avait-il tué? N'était-ce pas en vertu du principe : « Si ce n'avait pas été lui, ç'aurait été moi? » Louis, l'avant-veille, l'avait, paraît-il, mis en joue. Sachant que le fusil était toujours chargé, puisque la veille encore, Louis avait montré son arme à des promeneurs, Gloux, en un quart de seconde, a peut-être trouvé l'occasion unique. Il n'était pas d'ailleurs sous l'empire de l'ivresse.

Les témoignages

M. le maréchal-des-logis chef Per-
rin, de la brigade de Pipriac, rappel-
le dans quelles circonstances il fut
avisé de la mort de Louis et son pre-
mier entretien avec Gloux, dans le
cellier où il faisait figure de chan-
teur de complainte et où il chercha
tout d'abord à nier, abandonnant en-
suite la version du suicide pour fai-
re croire à un accident : « Louis vou-
lait me montrer le « maniement de
son fusil... »

Mme Allain, voisine des époux
Louis, entendit la femme crier : « On
m'a tué mon bonhomme ! » Gloux
passait alors sur la route. Avec beau-
coup de détails, il expliqua qu'il s'a-
gissait d'un accident.

Mlle Anna Amossé servit à boire
aux deux hommes, dans la salle du
débit Gauvain. Elle certifie qu'ils n'é-
taient pas ivres.

Mme Mocquet reçut la visite de
Gloux, la priant d'aviser le maire
par téléphone du suicide de Louis. El-
le semble n'avoir eu qu'une estime
très modérée pour celui-ci. Quelques
jours avant le drame, il lui avait
montré une poignée de cartouches
qu'il extrayait de sa poche : « C'est
pour ma femme ! », du ton d'un
homme qui montre le petit cadeau
dont il va faire la surprise. Son orai-
son funèbre de la victime est lapi-
daire : « Le lendemain de sa mort, il
y avait autant d'honnêtes gens sur
la terre ».

Elle insiste sur le calme de Gloux quand il vint lui demander de faire la commission.

Et c'est Mme Léouis, comme elle s'appelle. Une maritorne, ointe de crasse, qui geint et prend des airs penchés, sous sa coiffe à la large cocarde de deuil.

— « Vous vous entendiez bien avec Gloux ? »

— « Non, monsieur, avec mon mari ».

— « Vous aviez eu des relations avec Gloux ? ».

— « Non, monsieur ».

Elle va adopter la même attitude qu'à l'instruction où elle passait son temps à revenir deux ou trois fois par séance sur ses déclarations, reconnaissant une heure qu'elle avait eu des rapports coupables avec Gloux jurant ses grands dieux, l'heure suivante, qu'elle était pure comme la colombe

Elle va même jusqu'à répondre : « C'est pas vrai ! » quand le président évoque une scène qui eut lieu l'avant-veille du crime autour d'un petit toit de chaume que réparait le prévenu.

Elle reconnaît cependant que son époux avait mis celui qu'il prétendait son rival, et qui s'en est toujours défendu, en joue, mais après une minute de réflexion, elle piaille : « C'est pas vrai ! »

Elle rappelle l'instant du meurtre. Le mari n'a pas dit une parole, et brusquement elle déclare : « Me souviens pas ! »

M. Aristide Louis, issu du premier mariage de la victime, estime qu'entre Gloux et son père n'intervint pas une « question de fougère mais de mœurs ». Il n'embellit pas sa marâtre.

M. le docteur Leballe donne les résultats de son autopsie.

Déposition pénible de Mme Gloux, qui rappelle le pressentiment qu'elle eut en recommandant à son mari de ne pas aller à la Gaudichonnerie.

M. le docteur Quercy a examiné le prévenu au point de vue mental. Son rapport sera très long et très copieux, d'une terminologie méticuleuse.

Pour l'éminent psychiatre, le crime est un « crime de la colère, de la peur et de l'ivrognerie ». Gloux est un primitif, peu intelligent, qui fut commotionné pendant la guerre et depuis s'est imbibé d'alcool. L'ivrognerie en a fait un impulsif aveugle. Il est capable de raisonner les impulsions les plus brutales, les plus violentes et les plus affreuses.

Le réquisitoire

M. l'Avocat général Bretonneau voit dans Gloux, « demi-sauvage », un échantillon des survivants d'un âge extrêmement lointain. De notre civilisation dont nous sommes si fiers, ils ne connaissent que les vices et les tares.

Avec son argumentation habituelle, serrée, d'une logique implacable, mais si profondément humaine, il va pren-

dre « cette affaire dans sa brutalité matérielle ».

Il rappelle que jusqu'au jour du crime, Gloux a donné satisfaction à son entourage. Après avoir souligné que la victime était le digne pendant de Gloux ivrogne, revenu du front, mais qui sur Louis avait cependant l'avantage de ne pas être redouté des voisins, il retrace à grands traits la scène du crime et déclare qu'en l'occurrence, l'application intégrale de la loi serait une injustice.

Réquisitoire très modéré qui ne cherche pas à excuser, mais à expliquer.

La plaidoirie

M^e des Bouillons se lève : « Il y a des réquisitoires qui écourtent les plaidoiries. Celui qui avait pour charge de frapper a demandé : « Ne frappez pas trop fort ».

Le jeune défenseur, à la sveltesse et aux attitudes de dandy, prononce à son habitude une plaidoirie étourdissante d'à-propos et cruelle à force de psychologie. M^e des Bouillons use du procédé des Frères Prêcheurs du Moyen Age : à chacun sa vérité, mais il arrache le voile et il contraint tout le monde à se confronter avec soi-même.



Photo Ouest-Eclair.

M. DES BOUILLONS,
défenseur de Gloux

Son client lui-même est étourdi. Il suit du regard chacun de ses gestes, se demandant où son défenseur la mène.

Celui-ci pourtant rappelle simplement la jeunesse affamée et le jour où, capable d'énergie pour améliorer sa situation, la Patrie dit à Gloux : « Voici un fusil. Tue, tue, as-somme ! »

Le verdict

Le Jury ne répond affirmativement qu'à la première question. Gloux est condamné à 18 mois de prison.

La tête en avant, les yeux interrogateurs comme si on venait de le réveiller en sursaut, il remue la tête pour attirer l'attention de son avocat et lui demander : « Qu'est-ce qu'il a dit ? »

Florian LE ROY.
